



Première Compagnie des Archers du Sânon

vous invite à son concours en salle (4 départs) , 2 x 18 m

« **Challenge CHARROIS FORELLE** »

les samedi 15 et dimanche 16 janvier 2022,

à la salle polyvalente d'EINVILLE.

Programme :

Inspection matériel pendant les tirs	Série A (samedi après midi)	Série B (samedi soir)	Série C (dimanche matin)	Série D (dimanche après midi)
Ouverture du greffe	12h30	19h00	7h30	12h30
Appel des archers	13h15	19h45	8h15	13h15
Échauffement sur cible	13h30	20h00	8h30	13h30
Début des tirs	14h00	20h30	9h00	14h00

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable que les poussins optent pour la série A afin de pouvoir les regrouper sur une même cible, les places étant limitées (autres séries seulement suivants les places disponibles)

Inscriptions : Places limitées à 52 tireurs par série, **réponse avant le 10 JANVIER 2022**

Inscriptions prises en compte dans l'ordre d'arrivée et selon les places disponibles dans les séries.

Priorité aux inscriptions accompagnées du règlement :

- 8 € pour les poussins, benjamins, minimes
- 10 € pour les autres catégories d'archers

Blasons :

	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors 1	Séniors 2	Séniors 3
Classiques	Unique de 80	Unique ou trispot de 60 Choix irrévocable à préciser à l'inscription (à défaut de choix : Trispot)		Au choix trispot vertical ou blason unique de 40 Choix irrévocable à préciser à l'inscription (à défaut de choix : Trispot)				
Arcs à poulies				Trispot de 40				
Arcs nus				Unique de 60		Unique de 40		

- Résultats :**
- Remise des récompenses dimanche vers 17h.
 - Individuel par catégories
 - **Challenge CHARROIS FORELLE** : 1 équipe /club (trois archers niveaux confondus , avec un compound maximum) .

AUCUNE INSCRIPTION PAR TELEPHONE NI PAR MAIL

Présentation de la licence 2022 selon les modalités en vigueur et préconisées par la FFTA

Chaussures de sport et tenue blanche ou de club **OBLIGATOIRE.**

Petite restauration et buvette assurées tout au long du concours.

Présentation du Pass sanitaire (12 ans) et port du masque obligatoire. (Archers et accompagnants)

(conditions pouvant évoluer en fonction du protocole en vigueur)

